



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance régulière du Conseil Municipal de Chichester tenue le 11 mai 2020 à 18h00, par téléconférence en raison de la situation pandémique actuelle.

À laquelle étaient présents, au téléphone, son Honneur le maire Donald Gagnon et les conseillers Neil Maloney, Chrissy Ann Payne, Louis Schryer, Jacques Fleury et Dustin Denault.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

Le conseiller Corey Bissonnette est absent.

1. **Ouverture de la séance**

Maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

056-20/05

Proposé par Neil Maloney d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.
Adopté

3. **Déclaration de conflit (si applicable)**

Aucune.

4. **Approbation du procès-verbal**

057-20/05

Proposé par Jacques Fleury que le procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2020 soit adopté.

Adopté

5. **Visiteurs**

Aucun visiteur, la séance n'est pas ouverte au public.

6. **Rapport du Maire, MRC**

Le maire donne un rapport verbal.

7. **Rapports des comités**

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, Président du comité de la Sécurité Publique donne un rapport verbal.

Le rapport du chef pompier est donné.

058-20/05

Intersection des chemins Chapeau-Sheenboro et Nichabau

ATTENDU QU' un incident grave s'est produit le 7 mai 2020, où un véhicule en excès de vitesse a manqué l'intersection des chemins Chapeau-Sheenboro et Nichabau, est entré en collision avec un panneau routier municipal et a failli rater une maison située sur le chemin Nichabau;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des plaintes provenant de résidents et des conducteurs selon lesquelles les véhicules circulant sur le tronçon du chemin Chapeau-Sheenboro à l'entrée du village de Chichester roulent trop vite et que la vitesse à laquelle les véhicules sont autorisés à rouler constitue un danger pour la sécurité;

ATTENDU QUE le secteur du chemin Chapeau-Sheenboro dans le village de Chichester a vu plusieurs nouvelles jeunes familles installer, augmentant ainsi le besoin de sécurité;

ATTENDU QU' il y a un sérieux problème de visibilité, en raison de l'obstruction d'un bâtiment, particulièrement à l'approche du chemin Chapeau-Sheenboro, sur le chemin Nichabau;

ATTENDU QUE la municipalité de Chichester a déjà fait des demandes auprès du MTQ concernant la sécurité de cette route (Res # 066-16-05, Res # 057-16-05, Res # 172-10-17);

ATTENDU QUE la municipalité de Chichester continue de croire que cette intersection présente de très graves problèmes de sécurité, tant pour la vitesse que pour la visibilité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chichester estime que l'ensemble du secteur devrait être revu pour des raisons de sûreté et de sécurité et que cela est dans le meilleur intérêt des conducteurs et que le MTQ devrait réévaluer tous leurs rapports et refus antérieurs;

PAR CONSÉQUENT, il est donc proposé par Dustin Denault et résolu à l'unanimité que cette municipalité réalise une nouvelle demande au ministère des Transports pour que l'intersection du chemin Nichabau et tout le long du chemin Chapeau-Sheenboro, dans le village de Chichester, soit revue pour des raisons de sécurité et qu'une solution soit proposée à la municipalité (ex : panneau d'arrêt, feux clignotants, réduction de vitesse, autres).

Adopté

Voirie & Environnement

Le Maire Gagnon, Président du comité de voirie et environnement, donne un rapport verbal.

59-20/05

Achat de camionnette

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette neuve;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres, Butler GMC, ne pouvait plus fournir le camion dans le délai indiqué dans le contrat, rendant sa soumission non conforme;

PAR CONSÉQUENT, il est donc proposé par Dustin Denault que cette municipalité procède à l'achat d'une camionnette neuve auprès du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, Shawville Ford, pour un prix total de 51 706,56 \$, taxes applicables incluses.

Adopté

Concassage de pierre et gravier

Le conseil demande des soumissions pour les travaux nécessaires de concassage. Le DG doit revenir avec les résultats à la prochaine séance.



No de résolution
ou annotation

Urbanisme & Développement

Le conseiller Neil Maloney, Président du comité d'urbanisme, donne un rapport verbal.

Le rapport de l'Inspecteur municipal est donné.

Administration & Finance

Le conseiller Schryer, Président du comité d'administration et de finance, donne un rapport verbal.

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

La conseillère Payne, Présidente du comité des loisirs, récréation, du tourisme et du marketing, déclare ne pas avoir de rapport.

8. Questions par le public

Aucune.

9. Présentation des comptes

060-20/05

Proposé par Louis Schryer que les factures soient acquittées tel que la liste présentée.

Adopté

10. Lecture de la correspondance

- courriel reçu de la Old Fort William Cottagers Association; envoyé au Conseil pour examen et considération

11. Varia

Nettoyage en bordure de route

Le Conseil souhaite envoyer des lettres de remerciement à ceux qui ont donné de leur temps pour nettoyer les côtés des chemins, le long du chemin Chapeau-Sheenboro.

Frais de sablières et carrières

Une discussion concernant la perception des frais est réalisée. La DG doit rechercher si des changements récents ont été apportés à la réglementation provinciale à cet égard.

12. Huis-clos

Pas nécessaire.

Le conseiller Corey Bissonnette se joint à la rencontre, à 18h55.

13. Date de la prochaine séance

061-20/05

Proposé par Louis Schryer que la prochaine séance de Conseil aura lieu le lundi 8 juin 2020.

Adopté



No de résolution
ou annotation

062-20/05

14. Clôture de la séance

Proposé par Jacques Fleury que la séance soit levée 19h10.

Adopté

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version